

CALENDRIER FORMATIONS IKARE 2009-2010

WEEK-END

28 – 29 NOVEMBRE 2009

Kinésithérapie respiratoire en pédiatrie

Bronchiolite, HRB, pneumopathie.

Anatomopathologie, clinique, examen, techniques de kinésithérapie, pharmacologie, pratique*.

* pratique effectuée au cabinet sur des nourrissons affectés à la garde.

20-21 MARS 2010

Kinésithérapie et trouble ventilatoire obstructif

De l'asthme du nourrisson à l'asthme de l'adulte. Les BPCO.

Anatomopathologie, clinique, examen, interprétation EFR, lecture critique radios, pharmacologie, oxygénothérapie et ventilation, techniques de kinésithérapie et réhabilitation, pratique*.

*Pratique donnant lieu à une journée en semaine, au cabinet et en visites à domicile.

17-18 AVRIL 2010

Prise en charge ambulatoire des IRCG

Les différentes insuffisances respiratoires graves.

Anatomopathologie, clinique, examen, interprétation EFR et radios, pharmacologie, techniques de kinésithérapie, surveillance et nursing respiratoire, principes d'oxygénothérapie et de ventilation, pratique*.

*Pratique donnant lieu à une journée en semaine, au cabinet et en visites à domicile.

SEMAINE

Sur demande, et dans la mesure du possible, 2 jours en semaine en suivi individualisé, +/- 1 jour de pratique selon la formation.

TARIFS

Week-end : 450 €, 2 jours de semaine 400 €, stage TVO et IRCG : 750 €

Le tarif comprend les repas de midi pour les stages de WE, les repas de midi pour les 2 ou 3 jours de stage en semaine.

HORAIRES

WE : samedi : 9h-12h30 ; 13h30-18h dimanche : 9h-12h ; 13h-16h

SEMAINE : 9h-12h ; 13h-19h

CLAUSES DIVERSES

IKARE se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant d'inscrits, ou de reporter les inscriptions sur une autre date.

L'inscription est subordonnée au règlement de la totalité des frais de stage.

En cas d'annulation du fait d'IKARE, soit l'intégralité du montant du stage sera remboursée, soit le stagiaire se verra proposer une autre date.

En cas d'annulation du fait du stagiaire moins de 15 jours avant la date du stage, l'intégralité du montant du stage sera conservée par IKARE. En cas d'annulation entre 15 et 30 jours avant la date du stage, 50% du montant du stage sera conservé par IKARE. A plus de 30 jours, le stage sera remboursé.

Tout chèque sera libellé à l'ordre d' « IKARE » et renvoyé au 18 rue du Professeur Joseph NICOLAS, 69008 LYON.